

## Circulaire n° 59

-----

**Destinataire** : Ecole publiques, écoles privées

**Sommaire** : Evaluations des acquis des élèves de l'école primaire – Evaluations nationales CE1

### Textes de référence :

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 – Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006

Circulaire n° 2008-042 du 4 avril 2008 relative à la préparation de la rentrée 2008

Note d'accompagnement des écoles du Puy de Dôme pour les évaluations CM2 – 18 décembre 2008

**Rappel** : La circulaire de préparation de la rentrée 2008 parue au BOEN n° 15 du 10 avril 2008 stipule *que « de nouveaux protocoles nationaux d'évaluation en CE1 et en CM2 sont proposés aux maîtres »*. Ces protocoles, « construits en référence aux connaissances et compétences fixées par les programmes », permettront de « dresser un bilan des acquis des élèves en CE1 et en CM2, premiers paliers du socle commun ». « Les résultats seront communiqués aux familles qui pourront ainsi mieux suivre les progrès de leurs enfants ».

Les résultats des évaluations CM2 passées en janvier sont maintenant parus et accessibles sur les sites du Ministère de l'Education Nationale et le site de l'Inspection Académique.

### 1. L'objectif des évaluations

Les évaluations proposées en CE1 et CM2 ont pour but d'évaluer les élèves dans la perspective de valider les compétences du socle commun en fin d'année scolaire en ajustant éventuellement les dispositifs d'aide mis en place dans l'école. Ces évaluations constituent un outil au service de la réussite scolaire de tous les élèves.

### 2. La présentation du protocole

Les outils d'évaluation sont identiques à ceux utilisés pour les évaluations CM2. Ils se composent de plusieurs documents :

Un livret de l'élève en français et en mathématiques avec des items (60 en français et 40 en mathématiques) référencés aux nouveaux programmes (lire, écrire, vocabulaire, grammaire, orthographe, nombres, calculs, géométrie, grandeurs et mesure, organisation et gestion de données).

Un livret de l'enseignant pour les consignes de passation et le codage.

Comme pour les évaluations CM2, une application académique de type web permettra le téléchargement par les directeurs d'école d'une application locale permettant la saisie des résultats des élèves et l'envoi de ces résultats anonymés vers l'application académique (cf Manuel d'utilisation à destination des directeurs d'école et des enseignants, document en ligne sur le site de l'Inspection académique).

L'application locale installée dans les écoles est simple et identique à celle utilisée pour les évaluations CM2. Elle se présente sous la forme d'une feuille de calcul comprenant six onglets (accueil, liste des élèves, saisie des résultats, synthèse groupe d'élèves, synthèse élève, synthèse anonymée qui sera exportée sur l'application académique). Elle est compatible avec les principaux tableurs (Microsoft, Excel ou Open Office). Elle permet la saisie des résultats des élèves, item par item, selon un codage simple (**1 acquis – 0 non acquis – A absent**), ainsi que la consultation des résultats et leur extraction anonymée. Chaque école doit effectuer la saisie des élèves de son école et transférer les résultats via l'application locale (exportation).

Pour préserver l'anonymat, les écoles dont **l'effectif total des élèves de CE1 ou de CM2 est strictement inférieur à 10 élèves** saisiront les résultats de leurs élèves et les transmettront à leur IEN qui opérera des regroupements d'écoles en créant une école virtuelle.

### 3. Le calendrier des opérations pour les évaluations CE1

Distribution des livrets **dans les circonscriptions** : du 4 au 7 mai 2009

Distribution des livrets **dans les écoles** : pour le 19 mai 2009 au plus tard

Téléchargement de l'application locale de saisie des résultats par les directeurs : A partir du 25 mai 2009

Passation des évaluations : Du 25 au 30 mai 2009

Transmission des résultats : 10 juin 2009 au plus tard

Communication des résultats aux parents : A partir du 10 juin 2009

Publication des résultats : Fin juin 2009

### 4. La passation des épreuves

Les livrets CE1 seront mis à disposition des écoles la semaine précédant la passation des évaluations (pour le 19 mai au plus tard) selon les mêmes modalités que pour les évaluations CM2.

**Pour préserver une équité des conditions de passation des évaluations entre toutes les écoles, il est demandé aux enseignants de ne pas utiliser les épreuves sous quelque forme que ce soit avant le début des évaluations, le lundi 25 mai. Il importe également de respecter strictement les consignes de passation.**

Les évaluations, programmées sur une semaine, se composent de trois séquences de 35 minutes environ en français (60 items) et de trois séquences de 25 minutes environ en mathématiques (40 items).

### 5. L'exploitation pédagogique

L'analyse des résultats se fera au travers de 4 indicateurs de réussite qui permettront de déterminer des populations d'élèves plus ou moins en difficulté :

Elèves en grande difficulté (moins de 33 % de réussite)

Elèves en situation de maîtrise encore insuffisante des fondamentaux (entre 33 % et 50 % de réussite)

Elèves en situation de savoirs à consolider (entre 50 % et 66 % de réussite)

Elèves en situation de bonnes performances (au-dessus de 66 % de réussite).

Les élèves en grande difficulté seront la cible privilégiée des dispositifs de remédiation prévus dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide personnalisée. Ceux ne maîtrisant pas encore suffisamment les fondamentaux feront l'objet d'une attention particulière.

L'analyse des données devra conduire à une réflexion en conseil des maîtres de cycle (intra cycle), entre les conseils de maîtres de l'école (inter cycles). Elle pourra entraîner un réajustement du projet d'école.

## **6. L'information aux parents**

Les parents doivent être informés de la passation des évaluations CE1 et des dates de passation. Ils auront connaissance des résultats de leur enfant par le directeur de l'école et/ou l'enseignant de la classe, une feuille de synthèse « élève » étant prévue à cet effet dans l'application locale.

Le grand public aura accès aux résultats globaux anonymés de la France entière, des académies et des départements par consultation du site national.

## **7. L'accompagnement des équipes d'école**

L'équipe de circonscription apportera une aide technique dans la saisie et la remontée des résultats ainsi que dans l'analyse et l'exploitation des données.

Plusieurs documents sont disponibles sur le site de l'Inspection académique, dont un diaporama de présentation générale des évaluations.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement en direction de la réussite des élèves.

Vals-près-Le Puy, le 6 mai 2009

L'inspecteur d'académie,



Mokhtar .KACHOUR